

**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**  
**SYNTHESE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 FEVRIER 2020**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2020**

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée des éléments financiers ci-dessous :

Taux d'imposition des taxes locales

	ANNEE 2018	ANNEE 2019	VARIATION
taxe d'habitation	12.82 %	12.82 %	0 %
foncier bâti	28.36 %	28.36 %	0 %
foncier non bâti	89.71 %	89.71 %	0 %
taux de progression	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>

Produits des taxes locales

dénomination des taxes	ANNEE 2018	ANNEE 2019	VARIATION
taxe d'habitation	620 102	617 073	- 0.49 %
foncier bâti	1 091 583	1 091 615	+ 0.01 %
foncier non bâti	13 796	11 791	- 17.00 %
taux de progression	1 725 481	1 720 479	- <b>0.29 %</b>

Dotations de l'Etat

dénomination des dotations	ANNEE 2018	ANNEE 2019	VARIATION
dotations forfaitaire	1 175 213	1 170 159	- <b>0.43 %</b>
dotations solidarité rurale	229 625	232 701	+ <b>1.33 %</b>
dotations solidarité urbaine	1 207 683	1 238 972	+ <b>2.53 %</b>
taux de progression	2 612 521	2 641 832	+ <b>1.12 %</b>

### Dotations de l'Etat/population

dénomination des dotations	année 2018	année 2018/habitant	année 2019	année 2019/habitant
dotations forfaitaire	1 175 213	182.34	1 170 159	183.12
dotations solidarité rurale	229 625	35.63	232 701	36.41
dotations solidarité urbaine	1 207 683	187.38	1 238 972	193.89
	2 612 521	405.35	2 641 832	413.42

### Dépenses réelles de fonctionnement/habitant

nature des dépenses	année 2018	année 2018/habitant	année 2019	année 2019/habitant	taux de progression
charges à caractère général	1 239 958.31	192.39	1 358 292.51	212.56	+ 9.50 %
charges de personnel	2 178 527.93	338.02	2 302 780.86	360.37	+ 5.70 %
autres charges de gestion courante	361 247.11	56.05	383 763.56	60.05	+ 6.15 %
	3 779 733.35	586.46	4 044 836.93	632.98	+ <b>7.00 %</b>

### Recettes réelles /habitant

nature des recettes	année 2018	année 2018/habitant	année 2019	année 2019/habitant
atténuation de charges	50 594.93	7.85	52 123.50	8.15
produits des services	157 767.07	24.48	164 561.15	25.75
impôts et taxes	2 765 376.45	429.07	2 805 757.51	439.08
dotations et participations	3 050 344.34	473.29	3 054 338.68	477.98
autres produits de gestion	172 049.35	26.69	181 333.84	28.37
produits exceptionnels	209 778.12	32.55	220 621.01	34.52
	6 405 910.26	993.93	6 478 735.69	1 013.85

(+ **1.13 %**)

La réforme de la fiscalité directe locale se poursuit.

En 2019, le produit des taxes locales a baissé, mais dans une moindre mesure (- 0.29%).

La loi de finances instaure un calendrier de suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Certaines mesures de ladite loi font l'objet d'une application dès 2020 et ont un impact sur le budget des collectivités et le vote des taux. Par exemple, les taux de taxe d'habitation sont gelés à leur niveau de 2019.

La perte de ressources des collectivités devrait être compensée par l'Etat, notamment par le transfert au profit des collectivités de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, mais la mesure interviendra en 2021.

En 2019, la dotation forfaitaire pour la commune s'est maintenue (baisse minimale de 0.43 %). Les dotations de solidarité rurale et urbaine, quant à elles, ont légèrement augmenté : respectivement de 1.33 % et 2.53 %. Le taux de progression du total de ces trois dotations s'élève à 1.12 %. Le gouvernement s'était engagé à stabiliser les concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales.

Les recettes réelles se sont ainsi maintenues (légère hausse de 1.13 %).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, en mars 2019, la municipalité avait décidé de les maintenir au même niveau que les années précédentes.

Pour l'année 2019, les dépenses ont été majorées d'environ 265 000 €, notamment consacrés aux centres de loisirs ouverts lors de chaque vacance scolaire, à l'environnement et au cadre de vie, à la poursuite des mesures prises afin de favoriser l'accessibilité des espaces aux personnes à mobilité réduite, à la mise en œuvre des réparations de voiries...

Seront exposés les orientations budgétaires prévues en 2020, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissement, en rappelant que les perspectives seront proposées dans l'hypothèse où les recettes étaient maintenues dans leurs montants actuels.

Les membres du Conseil Municipal seront invités à débattre sur le Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal de la Commune, mais aussi des budgets « Zone Industrielle » et « Energies Renouvelables ».